

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MAI 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept du mois de mai, à 18 h 30.
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Léger- Le-Guéretois, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de monsieur Patrick
ROUGEOT, Maire.

Nombre de conseillers	10
Présents	10
Représentés	00
Votants	10
Pour	09
Contre	00
Abstention	01

Date de convocation : 17 mai 2019

**Présents : ROUGEOT Patrick, CIBOT Robert,
DUCOURET Alain, AUGRAS Maryline, JANOTA
Jocelyne, DEL BEN Christiane, DELUCHAT Stéphane,
JOYEUX Philippe, BLIN Alexis, LEDRU Marc**

Secrétaire de séance : Maryline AUGRAS

Délibération n° 2019/31

**OBJET : APPROBATION DU RESULTAT DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE
A LA REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

Par délibération n° 2017/25 en date du 27 mars 2017, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à la révision du zonage d'assainissement de la commune de Saint-Léger-le-Guéretois.

Vu l'arrêté n° 5/2019 du 26 février 2019 de monsieur le Maire ordonnant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de la révision du zonage d'assainissement de la commune de Saint-Léger-le-Guéretois,

Vu la décision n° E19000015/87 ZA (23) du 05 février 2019 de monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges désignant monsieur Guy Bontems en qualité de commissaire enquêteur,

Vu le dossier soumis à l'enquête publique,

Vu que l'enquête publique s'est déroulée du lundi 25 mars 2019 à 14h00 au jeudi 25 avril 2019 à 17h00,

Vu le rapport d'enquête publique établi par monsieur Guy Bontems, commissaire enquêteur, en date du 10 mai 2019,

Vu les conclusions et l'avis favorable sans réserve du commissaire enquêteur, concernant le projet de la révision du zonage d'assainissement de la commune de Saint-Léger-le-Guéretois, en date du 10 mai 2019.

Par ailleurs, un mois à compter de l'ouverture de l'enquête s'est écoulé sans qu'aucune observation n'a été présentée par le public.

Considérant qu'aucune observation n'a été formulée et que le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la révision du zonage d'assainissement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (0 contre, 9 pour, 1 abstention) :

- Considérant qu'il y a lieu de faire aboutir ce projet,
- Vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur,

Décide :

- d'approuver la révision du zonage d'assainissement de la commune de Saint-Léger-le-Guérotois,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les actes rendant exécutoire la révision du zonage d'assainissement.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En Mairie, le 29 mai 2019

Le Maire,

Patrick ROUGEOT

